

**DAMC : Dispositif d'Accès aux métiers de contrôle - Formation des tuteurs /  
moniteurs**  
(Formation Nationale)

Formations Métiers > Métiers de branches > Branche recouvrement >

► FAMILLES MÉTIERS

- Gestion et développement des ressources humaines

► OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Module 1 : Construire un accompagnement du stagiaire partagé par les différents acteurs dans le cadre du dispositif d'accès aux métiers du Contrôle.
- Module 2 : Conduire un tutorat adapté dans le cadre du dispositif d'accès aux métiers du Contrôle.

► PUBLIC

- Module 1 : Les tuteurs et les moniteurs des élèves-contrôleurs ou inspecteurs, ainsi que les responsables des services des ressources humaines.
- Module 2 : Les tuteurs et les moniteurs des élèves-contrôleurs ou inspecteurs.

► PRÉ REQUIS

- Des pré-requis sont identifiés pour devenir tuteur, il est nécessaire de posséder :
  - 2 ans de pratique professionnelle après agrément définitif,
  - Une expertise technique reconnue,
  - Des qualités relationnelles,
  - Un potentiel pédagogique.

► CONTENU

Cette formation fait partie du dispositif de formation initiale destinée aux inspecteurs et contrôleurs du Recouvrement. Elle a pour objet de permettre aux tuteurs et aux moniteurs d'assurer pleinement leur mission.

Module 1 :

- L'architecture du dispositif,
- L'impact sur le rôle de tuteur et de moniteur du protocole d'accord du 3 septembre 2010 sur la formation professionnelle,
- Le contrat de mission tutorale,
- Les acteurs du dispositif, leur rôle et les modalités de transfert de cette formation auprès du manager,
- L'organisation des tests de comptabilité et de bureautique,
- La construction du parcours d'intégration de la phase 1 en fonction du profil du stagiaire,
- Le carnet des acquis et des progressions et les modalités de certification,
- La prestation de serment et l'agrément des inspecteurs et contrôleurs,
- Les modalités d'échange à distance entre les différents acteurs,
- Le fonctionnement de la base CAMPUS.

Module 2 :

- La progression pédagogique et les thèmes abordés en CRF,
- L'accompagnement du stagiaire lors des phases tutorées (rédaction d'objectifs pédagogiques, APT et contrôles à programmer),
- Les modalités d'évaluation et de suivi du stagiaire (carnet de suivi, applications professionnelles tutorées, fiches de comportement...),
- Les processus et concepts d'apprentissage,
- L'identification des potentiels des stagiaires en matière comportementale (assertivité, adaptabilité, écoute...).

► SESSIONS PROGRAMMÉES

Consultez les prestations proposées par le RIF pour cette action de formation directement dans e-Inscriptions. Pour se faire, cliquez sur le bouton 'S'inscrire !' (en haut à gauche sur cet écran)

► VALIDATION

- Aucune

► PÉDAGOGIE

- Une « base tuteur/RH » en dématérialisé sera

► INTERVENANTS

- Formateur référent des centres de formation

remise aux participants dès le début de la formation. Elle reprendra toutes les informations utiles aux différents acteurs.

- L'animation s'appuiera sur des apports théoriques faisant un lien continu avec les situations pratiques que pourront rencontrer les différents acteurs.
- Le parcours d'intégration de la phase 1 en organisme sera construit conjointement entre le tuteur et le responsable RH.
- La « base tuteur/RH » en dématérialisé remise lors du module 1 servira de support au déroulement du module 2.
- Echange avec les stagiaires sur leurs attentes en matière d'évaluation et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Exercices pratiques sur la rédaction et l'évaluation d'objectifs pédagogiques.

ayant une expérience de la transmission des savoirs et du dispositif DAMC formation initiale.

#### ➤ MODALITES PRATIQUES

##### • Inscription

Centre de formation de Lyon ou Rouen ou Centre de formation de l'URSSAF de Paris RP

##### • Durée : 4 jours

Soit 28 heures avec 7 heures par jour

Module 1 : 14h (soit 2 jours) / Module 2 : 14h (soit 2 jours)

##### • Stagiaires :

8 minimum - 20 maximum

##### • Prix : 690 euros par stagiaire tuteur ou moniteur pour les 4 jours de formation.

Prise en charge sur les fonds de la professionnalisation de 15 euros par heure, limitée à 40 heures.

La participation des responsables des ressources humaines au module 1 est gratuite.

##### • Horaires

#### ➤ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Pour les horaires en salle, se rapprocher du centre de formation dispensateur.

#### ➤ PROPRIETES

- Diffuseur : INFR (Crfp de Rouen, Lyon et Urssaf de Paris)

#### ➤ CONTACTS

##### Contacts RIF :

##### • Edouard SABATIER (Responsable de formation)

e.sabatier@crafep.fr  
04 78 79 46 88

##### • Sebastien DUPIN

(Responsable produit)  
sebastien.dupin@cncfp.fr  
02 32 81 82 10

##### • Gisèle JUIN

(Responsable Pédagogique)  
gisele.juin@urssaf.fr  
01 55 75 94 83